

Pièces à fournir pour le dossier PACS :

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois
- Attestation sur l'honneur de résidence commune
- Attestation sur l'honneur de l'absence de lien de parenté ou d'alliance
- Déclaration conjointe de PACS n°15725*03
- Convention -type de PACS n°15726*02
- Profession
- Nombre d'enfant en commun

Si divorcé : joindre le livret de famille avec mention de divorce

Si veuf ou veuve : livret de famille avec la mention de décès ou acte de décès du défunt

Étranger :

- Acte de naissance de moins de six mois
- Certificat de coutume
- Certificat attestant de la non-inscription de PACS
- Attestation de non-inscription au répertoire civil